

SINGAPOUR

*Guide
de l'exportateur canadien*

stor
HF
1010
.G85S5514
1987
STORAGE

(Also available in English)

SINGAPOUR

Guide de l'exportateur canadien

MAN

HF

1010

GB555514

1987

STORAGE

15-234-034

LIBRARY / BIBLIOTHÈQUE

DEPT. OF EXTERNAL AFFAIRS /

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

125 SUSSEX

OTTAWA K1A 0G2

Direction de l'expansion du commerce
en Asie et dans le Pacifique-Sud
Ministère des Affaires étrangères
125, promenade Sussex
Ottawa (Ontario)
K1A 0G2

TABLE DES MATIÈRES

	Page
I. LE PAYS	4
II. DONNÉES ÉCONOMIQUES	8
III. RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX	12
IV. VOTRE VOYAGE D'AFFAIRES À SINGAPOUR	31
V. LISTE DES PRINCIPAUX MINISTÈRES ET ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX DE SINGAPOUR	37
VI. AUTRES ADRESSES UTILES	40
VII. BUREAUX RÉGIONAUX	42
ANNEXE — SOURCES DE RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	44
Asie du Sud-Est	44
Singapour	44

I. LE PAYS

La République de Singapour est une cité-État située à l'extrémité de la péninsule malaise. Elle comprend l'île de Singapour et quelque 54 îles plus petites; la superficie totale du territoire est évaluée à environ 622 kilomètres carrés, soit un peu moins que l'agglomération de Toronto. L'île est reliée à la péninsule malaise, au nord, par un viaduc franchissant le détroit de Johore, et les rives sud et est se trouvent à faible distance des îles indonésiennes. Singapour est donc située à la croisée des routes aériennes et maritimes internationales en Asie.

Favorisée par son havre naturel qui en fait le deuxième port mondial pour le volume, Singapour occupe une position centrale en Asie du Sud-Est. En plus, la République est devenue le troisième centre mondial de raffinage de pétrole; elle constitue aussi un important centre de services bancaires, d'assurance et de commerce, sans compter qu'un grand nombre de sociétés commerciales internationales y ont établi leurs bureaux.

Histoire et gouvernement

Singapour a été fondée en 1819 par Sir Stamford Raffles, de la Compagnie britannique des Indes orientales, pour assurer la sécurité maritime en Extrême-Orient et servir d'escale aux navires faisant le commerce entre la Chine et la Grande-Bretagne. En 1946, Singapour devint une colonie de la Couronne britannique. Elle acquit son autonomie intérieure en 1959 puis, en 1963, devint un État membre de la nouvelle Fédération indépendante de Malaisie. Cependant, le 9 août 1965, Singapour se séparait pour devenir une république parlementaire indépendante au sein du Commonwealth.

Ayant à sa tête un président, Singapour est gouvernée par un premier ministre et un cabinet, formé à partir des 79 membres de l'Assemblée législative unicamérale, au sein de laquelle le People's Action Party (PAP) détient 77 sièges. Le PAP a pris le pouvoir en 1959 et son chef, Lee Kuan Yew, occupe le poste de Premier ministre depuis ce temps. On y pratique une politique de non-alignement et de libre-échange. Singapour est

également membre de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE).

Population

Singapour compte environ 2,6 millions d'habitants (1986). Composée principalement de Chinois (77 %), la population compte aussi des Malais (15 %), des Indiens (6,5 %) et des Européens (1,5 %). La République est un État séculier multiracial, d'une tolérance absolue envers toutes les religions. On y compte quatre langues officielles: le malais, le chinois (mandarin), l'anglais et le tamoul. La langue nationale demeure le malais, mais c'est l'anglais qui est utilisé au gouvernement et pour les affaires. La population de Singapour est jeune, 34,4 % des habitants ayant moins de 20 ans. Environ 76 % de la population totale, âgée de plus de 10 ans, sait lire et écrire.

Coutumes locales

Il est interdit de fumer dans les endroits publics tels les cinémas, les transports en commun, les ascenseurs et les hôpitaux de l'État; ailleurs, on le tolère. Ceux qui jettent des déchets dans la rue ou dans des endroits publics sont passibles d'une amende de 500 \$\$, et le fait de traverser la rue entre les intersections constitue un délit.

Généralités

Climat — Le climat est essentiellement tropical sans changements marqués d'une saison à l'autre. Les températures moyennes oscillent entre 30,6°C le jour à 24°C la nuit. Il n'y a pas de saison de pluies bien déterminée. Les précipitations s'échelonnent sur toute l'année, mais la moyenne mensuelle demeure tout de même plus élevée de novembre à janvier et plus faible au cours du mois de juillet.

Jours fériés — Pendant la semaine qui précède immédiatement le Jour de l'an chinois, et celle qui le suit, les affaires sont habituellement au ralenti à Singapour; cette époque de l'année n'est donc pas très

propice aux visites. Voici les jours fériés officiels de Singapour:

Jour de l'an — 1^{er} janvier

Jour de l'an chinois — deux jours de congé officiels, mais jusqu'à cinq dans certaines entreprises; entre la fin janvier et la mi-février*

Vendredi saint — mars-avril*

Fête du Travail — 1^{er} mai

Jour Vesak (fête bouddhique) — habituellement en mai*

Fête nationale — 9 août

Hari Raya Puasa (fête musulmane) — août-octobre*

Deepavali (fête hindoue) — octobre-novembre*

Noël — 25 décembre

Hari Raya Haji (fête musulmane) — octobre-décembre*

* Date fixée d'après le calendrier lunaire.

Le Haut-Commissariat du Canada observe 11 jours fériés par année, et le choix des fêtes canadiennes et locales varie d'année en année.

Électricité — L'alimentation électrique domestique est en courant alternatif monophasé de 230 volts, 50 cycles; l'industrie est alimentée en courant alternatif triphasé de 415 volts, 50 cycles. Les fiches et les prises de courant ne sont pas normalisées.

Poids et mesures — Le système métrique est désormais en vigueur à Singapour, mais comme il s'agit d'une disposition récente, le système impérial est encore largement répandu.

Postes, télex, téléphone — Le courrier aérien en provenance du Canada met 10 à 20 jours pour atteindre Singapour. Les services internationaux de télex, de télégraphe et de téléphone fonctionnent 24 heures par jour.

Pratiques commerciales

Singapour est en avance de 13 heures sur l'heure normale de l'Est du Canada.

Heures d'ouverture — Normalement, les commerces sont ouverts de 9 h à 17 h, et les industries de 8 h à 17 h; on ferme à l'heure du déjeuner, soit approximativement entre 13 h et 14 h. Le samedi, la plupart des entreprises ouvrent de 8 h à 13 h. Il est toujours plus prudent, avant de se rendre à un ministère ou à une firme, de téléphoner pour confirmer les heures d'ouverture. Le Haut-Commissariat du Canada est ouvert de 8 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30, du lundi au vendredi.

Vêtements — Pour les hommes, la chemise et la cravate sont généralement de mise pour les rencontres d'affaires dans la journée. Dans les hôtels et les restaurants les plus chics, le veston est de rigueur au dîner. Pour les femmes, les vêtements d'été contenant au moins 65 % de coton sont tout à fait appropriés. Il faut changer fréquemment de vêtements à cause du climat tropical.

II. DONNÉES ÉCONOMIQUES

Singapour s'est développée, au cours des deux dernières décennies, selon un plan stratégique de diversification économique fondé sur des politiques gouvernementales à long terme. Celles-ci visent d'une part à maintenir un taux élevé de croissance reposant sur une industrialisation axée sur l'exportation, d'autre part à faire de Singapour un centre de la finance, de l'assurance, du tourisme et de la technologie. Les politiques économiques furent d'abord greffées au plan original de développement quinquennal (1965 à 1970) puis à une planification économique décennale (1971 à 1980). Elles ont, en fait été élaborées pour répondre à l'évolution de la situation économique intérieure et pour protéger l'économie, à la fois contre les fluctuations de la demande extérieure, les mesures protectionnistes et la concurrence créée par les industries de main-d'œuvre des pays avoisinants.

En 1979, la « seconde révolution industrielle » de Singapour a été formulée en termes d'une politique économique centrée sur la restructuration de la production, grâce à l'amélioration de la productivité de la main-d'œuvre dans tous les secteurs de l'économie. En se fondant sur le fait que les produits de capital, techniquement très raffinés, sont moins susceptibles d'être soumis aux mesures protectionnistes que les produits des industries de main-d'œuvre, les Singapouriens ont axé les secteurs de la fabrication et de l'exportation sur les produits de haute technologie. Parallèlement, le gouvernement s'est engagé dans une nouvelle politique salariale caractérisée par des salaires plus élevés, la formation et le perfectionnement de la main-d'œuvre et l'accroissement de la productivité.

Pour la période 1981-1984, les budgets de Singapour témoignaient de la poursuite des tendances antérieures à la restructuration de l'économie: augmentation des dépenses gouvernementales au chapitre de l'éducation, de la formation de la main-d'œuvre, de la défense et du développement de l'infrastructure commerciale et industrielle. Périodiquement, au cours des années précédentes, les dépenses budgétaires récurrentes ont excédé les dépenses de développement, mais les bud-

gets de 1981-1984 indiquent le contraire. D'un point de vue historique, l'économie de Singapour a été axée sur l'industrie des services, le secteur manufacturier ayant enregistré son taux de croissance le plus élevé au cours des années 1980. Les secteurs des transports et des communications ainsi que les services commerciaux et financiers ont aussi enregistré des taux de croissance élevés au cours des années 1980.

En 1985, le PIB exprimé en chiffres absolus a chuté de 1,8 %, après avoir connu une solide croissance annuelle moyenne de 10 % depuis 1964. Cette récession résultait de la convergence d'un certain nombre de tendances affectant la demande extérieure aussi bien que nationale. En outre, bien que l'on puisse maintenant constater qu'elle était fort prévisible, elle n'en a pas moins ébranlé le système de Singapour, surtout que ce fut le seul « mini-dragon asiatique » à connaître une chute de PIB. Des industries clés, par exemple celles qui sont liées au pétrole et à la marine, ont souffert d'une modification structurelle du marché global de l'offre et de la demande. L'augmentation rapide des frais d'exploitation — surtout des coûts de la main-d'œuvre — a entraîné une érosion de la compétitivité et de la rentabilité des sociétés de Singapour à l'échelle internationale. À la politique budgétaire, partiellement responsable d'une baisse de la demande intérieure, vint s'ajouter une chute spectaculaire des activités de construction par suite de l'achèvement des principaux travaux du secteur privé et de la compression du programme public de logement.

Le secteur des services internationaux représentait la seule note encourageante dans ce tableau de 1985, par ailleurs fort sombre. Constitué de services dans les domaines du transport, des communications, des banques, de la finance et du commerce, ce secteur fut largement responsable de la croissance du PIB dans la première moitié des années 1980. Dans l'ensemble, ces services ont connu un taux de croissance de 14 % par année de 1979 à 1984 et, en 1984, ils comptaient pour 33 % du PIB. En 1985, la croissance fut de 3 %.

Devant la noirceur de la situation, le gouvernement a constitué un comité économique dont les membres, triés sur le volet, furent chargés d'analyser l'économie puis de recommander des mesures correctives. Le Comité s'est acquitté de son mandat et a publié, en février 1986, un rapport intitulé: « L'économie de Singapour: Nouvelles orientations ».

L'économie en 1986

Dans le but de redonner de la vitalité à l'économie en détresse, le comité économique a recommandé de profondes modifications, dont les suivantes qui sont déjà en vigueur:

1. Réduction de plus de 750 millions de dollars canadiens des recettes fiscales en 1986, notamment à la suite d'une baisse de 40 à 33 % du taux d'imposition des sociétés et de la réduction à 30 % du taux d'impôt personnel le plus élevé.
2. Attribution d'une provision pour amortissement accéléré du capital initial jusqu'à concurrence de 100 % dans certains cas ou de 33,3 % par année sur trois ans dans d'autres cas.
3. Exemption de l'impôt sur les revenus de provenance étrangère pour les sièges sociaux opérationnels et les sociétés de porte feuille régionales situés à Singapour, et transfert libre d'impôt aux actionnaires.
4. Exemption d'impôt d'un maximum de 90 % des revenus tirés de l'exportation de services admissibles, notamment dans les domaines de la consultation, de la gestion, de la construction, des techniques et du génie.
5. Exemption d'impôt sur 20 % du revenu imposable des sociétés si ce montant est consacré à la recherche et au développement dans les trois années qui suivent.
6. Réduction de 12 % des frais de salaire de tous les employeurs par le biais d'une baisse des contributions obligatoires au régime de pension.
7. Encouragement des syndicats et des employeurs à ne pas négocier de hausse des niveaux globaux de salaire en 1986 et 1987, le secteur public devant donner l'exemple.
8. Réduction des coûts d'exploitation d'une entreprise à Singapour attribuables aux redevances réglementaires (par exemple, services postaux, frais de télécommunication, location de terres et d'installations industrielles, etc.).

Par suite de l'adoption de ces mesures fermes et d'une augmentation de la demande extérieure attribuable à l'amélioration des conditions économiques aux États-Unis (principal partenaire commercial de Singapour) et dans d'autres pays de l'Ouest, l'année 1986 a permis à Singapour de se remettre de la récession plus rapidement et plus fermement que prévu à l'origine. Après quatre semestres consécutifs de contraction des activités économiques, le PIB a connu une croissance réelle positive dans le deuxième trimestre de 1986 et a continué de progresser par la suite. Pour l'ensemble de 1986, l'économie a connu une croissance de 1,9 %, alors que les prévisions parlaient de décroissance ou d'absence de croissance. La Banque de développement de Singapour s'attend, pour 1987, à une amélioration modérée mais soutenue du rendement économique global.

À long terme, l'économie de Singapour devra s'adapter aux politiques de plus en plus restrictives pratiquées par ses voisins et aux perspectives d'un régime commercial international plus protectionniste. Sur le plan intérieur, des mesures de redressement à long terme s'imposent dans les industries maritimes et pétrolières afin de faire face à la saturation mondiale dans ces secteurs. L'extrême surabondance de nouveaux bâtiments mettra des années à se résorber; l'industrie de la construction continuera donc à connaître des difficultés. Bien que l'ère des hauts salaires ait pris fin à Singapour, il n'en reste pas moins que les charges salariales moyennes demeurent plus élevées ici que dans les autres « mini-dragons » — Taiwan, Corée et Hong-Kong.

III. RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

Sources de financement

Compte tenu des objectifs d'expansion des exportations canadiennes, le gouvernement du Canada administre deux programmes de promotion commerciale:

- 1) le **Programme des projets de promotion (PPP)** par le biais duquel le ministère des Affaires extérieures planifie et implante des projets promotionnels à l'étranger;
- 2) le **Programme de développement des marchés d'exportation (PDME)** par le biais duquel on consent à des entreprises des prêts remboursables qui leur permettent de couvrir les frais de mise sur pied d'un commerce d'exportation, frais que la société ne pourrait supporter seule.

Par le truchement du PPP, le Ministère organise et coordonne des foires commerciales canadiennes à l'étranger, des missions commerciales et des visites d'affaires. Ces activités comprennent la participation à des foires commerciales internationales, des expositions en solo et la promotion en magasin, mais aussi l'organisation de séminaires techniques et de missions commerciales à l'étranger, et l'avance de fonds pour des visites d'étrangers au Canada en vue d'encourager la vente de produits canadiens sur divers marchés d'exportation.

Contrairement aux projets du PPP, les projets du PDME naissent en milieu industriel et non gouvernemental. Le PDME se divise en plusieurs secteurs, dont chacun a pour but d'appuyer une phase précise du développement du marché y compris la rédaction de la proposition du projet, la reconnaissance des marchés, la participation à des foires commerciales et les subventions accordées aux nouveaux acheteurs. Dans tous les secteurs toutefois, on encourage les entreprises à développer progressivement leurs propres marchés d'exportation. Pour de plus amples détails, veuillez consulter la brochure PDME.

Pour plus d'information concernant les programmes PPP et PDME, communiquez avec la Direction de l'expansion du commerce en Asie et dans le Pacifique-Sud, au ministère des Affaires extérieures.

L'Agence canadienne de développement international (ACDI), par le truchement du Programme de coopération industrielle, offre une aide directe aux firmes canadiennes, en vue d'examiner toutes les possibilités de coopération industrielle dans les pays en voie de développement. Le programme assure un financement à l'appui des propositions des investisseurs canadiens dans le cas de projets tels que les coentreprises, les accords de licence, les contrats de gestion ou autres démarches commerciales. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec:

Le Directeur général
Division de la coopération industrielle
Agence canadienne de développement international
200, promenade du Portage
Hull (Québec)
K1A 0G4

Tél.: (819) 997-0560

La **Société pour l'expansion des exportations** (SEE) est un organisme de première importance pour les gens d'affaires canadiens. Elle vise à encourager, faciliter et développer le commerce canadien à l'exportation en offrant aux exportateurs une source de crédit qui les aide à faire face à la concurrence internationale. Pour de plus amples renseignements, communiquez avec le service suivant:

Société pour l'expansion des exportations
Siège social
151, rue O'Connor
Boîte postale 655
Ottawa (Ontario)
K1P 5T9

Tél.: (613) 598-2500

Commercialisation

Représentation

En plus d'être en soi un marché en voie d'expansion, Singapour constitue un tremplin pour le commerce avec les divers pays de l'Asie du Sud-Est, en particulier avec

les cinq autres membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE). La position stratégique qu'occupe Singapour dans la région, l'excellence de ses moyens de communication et de transport internationaux et, finalement, les possibilités accrues qu'offre la coopération économique étroite entre les pays de l'ANASE ont grandement contribué à l'importance de cet État en tant que base d'exportation vers l'étranger ou comme emplacement d'un siège social régional. Les entreprises canadiennes qui considèrent le marché régional comme une possibilité à long terme pour écouler leurs produits ou services doivent choisir avec soin les méthodes commerciales qu'elles utilisent aux fins de la commercialisation tant régionale que nationale. Elles seraient donc avisées d'enquêter ou de demander au Haut-Commissariat de faire les enquêtes nécessaires sur l'efficacité d'un agent éventuel dans les pays voisins.

Diverses méthodes commerciales s'offrent aux entreprises commerciales qui exportent vers Singapour. Elles peuvent confier les opérations d'exportation à une société commerciale établie ayant des succursales à Singapour et dans la région commerciale environnante ou, si le volume de produits est très élevé, choisir d'établir leur propre succursale. La majorité des entreprises canadiennes font affaire, cependant, avec un agent.

La solidité de l'entreprise canadienne et des produits qu'elle offre dépendra beaucoup de la compétence, de la crédibilité et de l'image du représentant local. Pour s'assurer des affaires soutenues, sur les marchés local et régional, il faut que le représentant choisi connaisse les produits de l'entreprise et soit bien informé sur les pratiques commerciales en vigueur dans ce marché ou ce secteur précis. Les gens d'affaires doivent souvent se fier à l'agent pour organiser des rendez-vous avec les représentants des firmes intéressées, de même que pour assurer le traitement des documents nécessaires par les voies officielles.

Il a été prouvé que, pour réussir en affaires, il faut d'abord établir des contacts positifs, confirmer le sérieux de l'affaire et être patient. De fréquentes visites à Singapour permettent de maintenir les contacts et de manifester sa bonne foi tout en appuyant les efforts du représentant. Le soutien technique, sous forme de séances d'information régulières sur les mises au point

récentes et les dernières innovations concernant le produit, se révèle quant à lui d'une importance majeure pour la formation de l'agent et, ultimement, la crédibilité du produit sur le marché.

Il faut être prudent dans le choix d'un agent. Il n'existe aucune loi régissant les agences à Singapour; les ententes conclues entre les agents et les employeurs sont régies par la loi normale des contrats. La meilleure façon de procéder pour engager un agent est de lui accorder une période d'essai d'un an, puis de confirmer l'entente à la fin de la période fixée si le rendement est satisfaisant. Les rapports de solvabilité actuelle détaillés comme on en trouve au Canada ne sont pas encore chose courante à Singapour. Le Haut-Commissariat du Canada fournira cependant, sur la valeur des firmes locales comme agent, des renseignements qui permettront d'évaluer leur solvabilité. Ces rapports sont, la plupart du temps, basés sur des informations de première main, reçues d'une agence d'évaluation de crédit, et demandent plusieurs semaines de préparation. Si ce type de recherche est mené par une société spécialisée, les frais sont facturés à l'entreprise canadienne.

L'exportateur doit se rappeler que la langue maternelle de l'agent n'est probablement pas l'anglais, même s'il le parle très bien. Compte tenu des différences de culture et de traditions, l'usage de l'anglais à Singapour n'est pas le même qu'au Canada. Par conséquent, il convient de décrire les produits en termes concrets, les plus précis possibles. Il faut éviter d'utiliser des mots abstraits.

Réglementation de l'importation à Singapour

La majorité des marchandises peuvent être importées à Singapour en vertu d'une licence générale; ni autorisation préalable ni licence spéciale en cours de validité ne sont requises. Il faut cependant détenir une licence d'importation spéciale dans le cas de certains produits dont le riz, le sucre, certains appareils de climatisation, le chlore, certains produits médicaux et les véhicules moteurs de même que les produits en provenance de l'Albanie, de Cuba, de la Tchécoslovaquie, de la République démocratique allemande, du Laos, du Vietnam, de l'Afrique du Sud et de la République populaire de Mongolie. Il faut se procurer des permis au ministère compétent du gouvernement de Singapour pour importer certaines marchandises comme les animaux, les

plantes, certains produits chimiques, le tabac et les cigarettes, les boissons alcooliques et le pétrole. L'importation de produits chimiques et pharmaceutiques, de produits alimentaires, d'armes et d'explosifs, ainsi que d'un certain nombre d'autres biens exige une approbation supplémentaire de l'autorité compétente en matière de santé, de sécurité ou de protection de l'environnement. Finalement, il est interdit d'importer des pièces d'artifice, des briquets ayant la forme de pistolets et des billets et pièces de monnaie fictifs destinés à certains jeux.

Historiquement, Singapour a été un entrepôt qui ne percevait des droits que sur certains produits pour fournir des revenus à l'État. La classification commerciale comprend 2 200 articles dont seulement 8 % sont assujettis à des droits d'importation: boissons alcooliques, tabac, dérivés du pétrole, vêtements, certains produits alimentaires, produits de beauté, pneus, voitures, climatiseurs, téléviseurs et quelques autres produits.

Singapour a adopté la Nomenclature du Conseil de coopération douanière: environ 2/5 des droits sont imposés selon une formule procentuelle et 2/5 selon une formule ad valorem, la valeur la plus élevée étant retenue. Ad valorem représente la valeur sur le marché libre de la douane de Singapour, c'est-à-dire la valeur c.a.f. du produit, plus les frais (1 % de la valeur c.a.f. pour récupérer les frais de manutention et la plupart des autres faux frais), dans le cas des produits importés directement du fabricant ou du fournisseur, ou encore la valeur c.a.f. plus les frais et la commission de l'agent, dans le cas des importations faites par l'entremise d'un agent.

Échantillons — Les échantillons sans valeur commerciale sont admis en franchise. Dans le cas d'échantillons de valeur, les exportateurs doivent s'enquérir des règlements douaniers auprès du Contrôleur et registraire des importations et exportations à Singapour. Normalement, l'exportateur devra verser un dépôt ou une caution correspondant aux droits de douane en échange des échantillons à valeur marchande; ce dépôt est remboursé au moment où les produits sont ré-exportés. Les catalogues, les listes de prix et les avis commerciaux sont admis en franchise pourvu qu'ils satisfassent à certains règlements gouvernementaux. Les films et les bandes vidéo sont soumis à la censure

et seront saisis par les Douanes. Le Haut-Commissariat peut accélérer les procédures de la censure.

Étiquetage — Il faut étiqueter les cargaisons d'aliments, de médicaments, d'alcools, de peintures et de dissolvants en direction de Singapour et les étiquettes doivent indiquer le pays d'origine. Les règlements d'étiquetage concernant la composition, le poids, les mesures, la description du contenu, le lettrage, la représentation graphique et les normes établies varient selon les produits. Les exportateurs ne doivent jamais oublier que l'emballage extérieur des cargaisons doit résister à la chaleur et à l'humidité du climat de Singapour.

Documentation nécessaire pour l'expédition de marchandises à Singapour

Connaissance — Le connaissance doit indiquer le nom de l'expéditeur, du consignataire et du navire, la marque de l'exportateur et le nombre de colis, ainsi que la description des produits. En plus du poids en livres et des mesures en pieds cubes, il faut donner les mesures équivalentes du système métrique. Autres renseignements essentiels: le port d'arrivée, la liste des cargaisons de fret et de toute autre cargaison, le nombre total de connaissances ainsi que la date et la signature du transporteur officiel accusant réception des marchandises. Les renseignements doivent correspondre à ceux qui paraissent sur la facture et les colis.

Bon de livraison — Toute marchandise doit être accompagnée d'un bon de livraison.

Certificat d'origine — Il faut deux exemplaires distincts d'un certificat d'origine dans les cas suivants: marchandises sous le régime du Commonwealth; marchandises dont la Douane a lieu de croire qu'elles sont importées pour éviter les droits anti-dumping; marchandises qu'on pourrait croire d'origine sud-africaine; et, à des fins bancaires seulement, quand l'administration de Singapour fournit les devises ou dollars étrangers nécessaires à la transaction. La légalisation consulaire n'est pas exigée. La Loi sur le contrôle des importations et des exportations relève du département du commerce, au ministère de l'Industrie et du Commerce. Cette loi n'exige pas que les produits portent la marque du pays d'origine.

Factures commerciales — Il faut envoyer quatre exemplaires de facture commerciale au consignataire de Singapour sous pli séparé, et présenter l'original à la douane. Aucune formule spéciale n'est exigée, mais la facture doit être signée par un responsable de l'entreprise et elle doit comprendre: une description juste de la marchandise; la quantité et le poids en unités métriques; la valeur f.a.b. et c.a.f.; le pays d'origine; le nom et le numéro du navire ou de l'aéronef ayant servi au transport; une référence au contrat; le numéro de la facture; toute commission ou rabais.

Contrôle des changes

Depuis le 1^{er} juin 1978, il n'existe aucun contrôle des changes à Singapour. On peut effectuer des paiements, des remises, des transferts de capitaux quels que soient les devises et les pays visés sans obtenir d'approbation en contrôle des changes auprès des autorités monétaires de Singapour. Cependant, les banques établies à Singapour sont assujetties à certains contrôles.

Expédition par bateau du Canada à Singapour

En partance des ports de l'Ouest du Canada

American President Lines offre des départs hebdomadaires de Vancouver à Singapour. La traversée dure environ 26 jours. Types de cargaison: mixte, réfrigérée et en conteneurs. La société est représentée au Canada par American President Lines Canada Limited à Vancouver, Toronto et Montréal.

EAC Lines offre deux départs par mois de Vancouver à Singapour. La traversée dure environ 25 jours. Types de cargaison: mixte, aérée et en conteneurs. La société est représentée au Canada par Johnson, Walton Steamship Limited à Vancouver et par Robert Reford Incorporated à Toronto et à Montréal.

Hapag Lloyd offre des départs hebdomadaires de Vancouver à Singapour. La traversée dure environ 28 jours. Types de cargaison: mixte, réfrigérée et aérée, liquides en vrac et en conteneurs. La société est représentée en Colombie-Britannique par Balfour Guthrie Marine à Vancouver.

Korea Shipping Corporation offre des départs hebdomadaires de Vancouver à Singapour. La traversée dure environ 30 jours. Types de cargaison: mixte, aérée et en conteneurs. La société est représentée par Nootka's Shipping International Limited à Vancouver.

Neptune Orient Lines Limited offre des départs hebdomadaires de Vancouver à Singapour. La traversée dure environ 31 jours. Types de cargaison: mixte et en conteneurs. La société est représentée par Universal Cargo Services Incorporated à Montréal.

Orient Overseas Container Line offre des départs hebdomadaires de Vancouver à Singapour. La traversée dure environ 30 jours. Types de cargaison: mixte, aérée et FCL réfrigérée. La société est représentée par Manchester Liner Services (Canada) Incorporated.

Sealand offre des départs hebdomadaires de Vancouver à Singapour. La traversée dure environ 29 jours. Types de cargaison: mixte, ventilée et en conteneurs. La société est représentée par International Sealand Shipping Limited à Vancouver.

En partance des ports de l'Est du Canada

Barber Blue Sea Line offre des départs mensuels de Toronto (via New York) à Singapour. La traversée dure environ 35 jours. Types de cargaison: mixte et en conteneurs. La société est représentée par Barber Steamship Lines (Canada) Incorporated et ACL Canada Incorporated à Montréal et à Toronto.

Hapag Lloyd offre des départs hebdomadaires de Toronto et de Montréal à Singapour. La traversée dure environ 35 jours. Types de cargaison: mixte, réfrigérée et aérée, liquides en vrac et en conteneurs. La société est représentée par Montreal Shipping Incorporated à Montréal.

The National Shipping Company of Saudi Arabia offre deux départs par mois de Halifax à Singapour. La traversée dure environ 28 jours. Types de cargaison: mixte et aérée, liquides en vrac et en conteneurs. La société est représentée par Saguenay Shipping Limited à Halifax.

Neptune Orient Lines Limited offre des départs hebdomadaires de Saint John (Nouveau-Brunswick) à Singapour. La traversée dure environ 26 jours. Types de cargaison:

mixte et en conteneurs. La société est représentée par Universal Cargo Services Incorporated à Montréal.

Fret aérien du Canada à Singapour

Air Canada offre quatre départs par semaine via la route Trans-Atlantique de Halifax, Montréal, Toronto et Vancouver à Singapour.

Des départs quotidiens sont également offerts par Air Canada et Canadien international, par l'intermédiaire d'une combinaison d'autres transporteurs de correspondance du Canada à Singapour.

Infrastructure, transports et communications à Singapour

Singapour jouit d'un vaste réseau de transport qui s'étend et s'améliore continuellement. Le pays est relié par des chemins de fer et par des routes à la Malaisie et la Thaïlande via le viaduc traversant le détroit de Johore; l'île est parcourue par un réseau de routes asphaltées. L'aéroport international est desservi par 44 sociétés aériennes internationales, y compris la Singapore Airlines.

Le port de Singapour est le deuxième au monde en raison de son trafic, et est doté de grandes installations pour navires et cargos, y compris les cargos à conteneurs. Le port est très bien administré et les installations sont continuellement améliorées.

Grâce à sa situation géographique et commerciale, Singapour est un important centre de télécommunications international et régional. Singapour est reliée par câble, par satellite et par micro-ondes à près de 200 pays; de plus, le service téléphonique et le télex y sont rapides et de bonne qualité. La transmission de données par ordinateur est possible depuis et vers l'Europe, Hong-Kong, l'Australie et les États-Unis. L'Administration des télécommunications de Singapour a beaucoup investi en vue d'améliorer le service, et de maintenir et perfectionner le secteur des télécommunications.

Les services de poste aérienne et maritime desservent tous les pays du monde. À l'intérieur de l'État, le courrier est livré en deux jours. Par voie aérienne, le courrier entre le Canada et Singapour met 10 à 20 jours.

L'électricité est produite par les six centrales électriques de Public Utilities Board dont la capacité totale est évaluée à 2 691 MW. Une septième centrale est en voie de construction. L'électricité est distribuée par tout le pays et les grands consommateurs industriels jouissent d'un tarif préférentiel.

Appels d'offres

Le gouvernement fait pratiquement tous ses achats par soumissions. Les appels d'offres peuvent, soit se limiter aux entrepreneurs inscrits auprès du département qui lance l'appel, soit être ouverts à tout entrepreneur intéressé. Les appels d'offres sont publiés dans la Gazette du gouvernement de Singapour et dans les quotidiens locaux.

Le statut économique de Singapour l'a exclue des programmes et du financement de projets de la Banque mondiale. Cependant, Singapour est autorisée à emprunter de la Banque asiatique de développement dans le cas de projets particuliers.

Les entrepreneurs canadiens intéressés peuvent suivre l'état financier des projets dans les publications du bureau de l'information de la Banque asiatique de développement. Il est également possible d'obtenir des renseignements sur les projets auprès de la Direction générale de l'Asie et du Pacifique-Sud au ministère des Affaires extérieures, à Ottawa ou de la Division commerciale du Haut-Commissariat du Canada à Singapour.

Main-d'œuvre

La population active à Singapour était évaluée à 1,2 million en 1985. On calcule qu'environ 18 % de la main-d'œuvre est syndiquée. D'après la loi, tous les syndicats doivent s'inscrire auprès du Registrar of Trade Unions. De plus, les syndicats doivent se conformer aux exigences de la loi sur les syndicats, le Trade Unions Act, qui régit l'inscription et le contrôle des syndicats, leurs droits et obligations, et l'usage approprié des fonds syndicaux. Quant à la législation portant sur les questions de travail, comme les modalités et les conditions d'emploi, elle est incorporée à la Employment Act de 1968.

Les programmes de formation industrielle actuels et anciens, mis sur pied par le gouvernement, ont permis

de préparer une vaste réserve de main-d'œuvre expérimentée à Singapour. La formation du travailleur par le biais des programmes de formation privés et gouvernementaux est considérée comme l'une des meilleures méthodes pour accroître la productivité de la main-d'œuvre et l'investissement de capitaux et pour encourager les innovations techniques.

Les travailleurs immigrants à Singapour doivent obtenir, auprès du Contrôleur de l'immigration, un permis de travail pouvant être délivré pour une période maximale de cinq ans. Les experts-conseils et le personnel s'occupant de la mise sur pied d'une entreprise, qui n'ont l'intention de travailler à Singapour que pendant une courte période, se verront émettre des permis de séjour professionnel.

Publicité et recherches

Tous les moyens de communication utilisés au Canada existent à Singapour. Les journaux sont publiés dans les trois langues les plus répandues localement, soit l'anglais, le chinois et le malais. Les publications commerciales à caractère général ou spécialisé, destinées au marché national et régional, acceptent les annonces publicitaires.

Les postes de radio et de télévision d'État offrent des messages publicitaires dans toutes les langues officielles. Dans certains cas, cependant, la présentation diffère de celle utilisée au Canada. Par exemple, la publicité à la télévision est présentée sous forme de messages très courts suivant le modèle de la télévision britannique.

L'humidité du climat de Singapour détériore souvent les affiches; il est, par conséquent, recommandé d'avoir recours à des panneaux métalliques dans le cas de produits exigeant une publicité de longue durée. On peut aussi présenter de courts films et des diapositives dans les cinémas locaux pour promouvoir certains biens de consommation. En plus, on peut prendre des dispositions pour présenter, dans les bureaux du Haut-Commissariat ou en privé, des films industriels aux autorités s'occupant d'éducation et de technologie.

Plusieurs agences de publicité ou de relations publiques à Singapour peuvent venir en aide à l'exportateur canadien désireux d'avoir recours aux médias. D'ailleurs, il est toujours plus prudent d'avoir recours aux

services d'une agence avant d'entreprendre une campagne de promotion importante pour s'assurer qu'elle se conforme aux coutumes et aux goûts de la population locale.

L'étude de marché est de plus en plus utilisée à Singapour et ce, avec succès. Bien que les représentants locaux obtiennent de très bons résultats, plusieurs sociétés établies au cours des dernières années ont acquis une compétence professionnelle fort acceptable dans ce domaine.

Finalement, des foires commerciales spécialisées ont lieu fréquemment; d'envergure encore modeste, elles semblent appelées à prendre plus d'importance et elles assurent aux entrepreneurs une présence à l'échelle régionale. La Division commerciale du Haut-Commissariat du Canada peut renseigner les entreprises sur les foires qui semblent le plus aptes à la promotion de leurs produits.

Modes de paiement

Les prix sont habituellement donnés c.a.f. en dollars singapouriens, américains ou canadiens. Au début des pourparlers, l'acheteur de Singapour veut surtout avoir une idée des coûts; les prix f.a.b. sont alors suffisants si vous fournissez aussi une évaluation des frais d'assurance et d'expédition. Un transitaire canadien peut vous aider à faire cette évaluation.

Les importateurs établis de Singapour ont habituellement un excellent bilan d'acquittement des factures; néanmoins, au départ, il est préférable d'exiger un paiement par lettre de crédit irrévocable, ce qui est considéré comme une pratique acceptable et normale à Singapour. Dès que la relation commerciale est bien établie, on peut avoir recours à diverses conditions de règlement quoiqu'il soit toujours recommandé de vérifier la solvabilité actuelle du client.

Litiges commerciaux

Les procédures de recouvrement des dettes sont longues, coûteuses, et rarement concluantes. La meilleure façon d'éviter ces difficultés est de faire une enquête sur la solvabilité du client avant de conclure une transaction à crédit.



- Haut-Commissariat du Canada
- 2 Ambassade d'Indonésie
- 3 Ambassade de Thaïlande
- 4 Hôtel Dynasty
- 5 Hôtel Goodwood
- 6 Hôtel Raffles
- 7 Hôtel Peninsula
- 8 Hôtel Marco Polo

- 9 Century Park Sheraton
- 10 Commission de tourisme de Singapour
- 11 Shangri-La
- 12 Hilton
- 13 Ambassade des Philippines
- 14 Holiday Inn
- 15 Hyatt
- 16 Mandarin

- 17 Haut-Commissariat de Malaisie
- 18 Hôpital Général
- 19 Mission commerciale de la République populaire de Chine
- 20 Bureau de poste central
- 21 Oberoi Imperial
- 22 Stade national

Banques et financement sur place

Les activités financières de Singapour ont fait de cette cité-État un des premiers centres financiers d'Asie; elles sont devenues, en fait, un complément important de ses industries d'exportation et de son évolution en tant que centre manufacturier. Faisant fond sur les aspects les plus solides de son infrastructure, Singapour est devenue le plus important marché des changes européens en Asie regroupant 110 institutions financières qui émettent des licences d'unités de devises asiatiques (ACU). La croissance constante du nombre de banques et d'institutions financières à Singapour témoigne de son accession au statut de centre financier. À la fin de décembre 1986, on y comptait 134 banques commerciales, 51 banques d'affaires, 8 courtiers en devises internationales et 4 banques d'escompte. Des 134 banques commerciales, 13 sont des institutions locales tandis que les autres appartiennent à des intérêts étrangers: 37 sont des banques pleinement autorisées, 14 possèdent des licences bancaires à transactions restreintes et 83 possèdent des licences bancaires à l'étranger. À l'exception des banques à transactions restreintes et de celles qui sont déjà établies, les banques étrangères sont autorisées à effectuer des transactions courantes. Néanmoins, l'aspect le plus intéressant est la possibilité de faire du commerce en devises étrangères.

Par le passé, les problèmes financiers de Singapour ont toujours été résolus grâce au soutien d'institutions financières multilatérales. Depuis 1975, en raison de sa situation économique relativement favorable, le pays est inadmissible aux prêts consentis par la Banque mondiale aux fins de programmes ou de projets. Cependant, la Banque asiatique de développement pourrait consentir des prêts pour fin de projets, aux taux d'intérêt courants.

L'accession de Singapour au rang de centre financier international est un objectif politique de première importance pour le gouvernement. Le Monetary Authority of Singapore (MAS) est chargé de la majeure partie de la stratégie visant la réalisation de cet objectif. À l'avenir, on fera fond sur l'infrastructure déjà en place pour favoriser l'expansion du marché des capitaux et des activités connexes comme la gestion des portefeuilles. L'objet est d'assurer le développement de Singapour en tant que centre international de gestion de fonds. Le MAS s'occupe de plusieurs des fonctions

normalement associées à celles d'une banque centrale. Sauf pour ce qui est de l'émission de devises, qui relève du Board of Commissioners of Currency, le MAS joue le rôle d'administrateur des règlements des changes et du système bancaire de même que celui de banquier et d'agent financier du gouvernement. Les découverts consentis par les banques de commerce locales et étrangères constituent la principale source de crédit à court terme. La Development Bank of Singapore, établie par le gouvernement, représente, quant à elle, la principale source de prêts à moyen et à long terme. Cependant, les banques de commerce augmentent progressivement le volume de prêts consentis à moyen et à long terme.

Voici les banques canadiennes ayant des succursales à Singapour:

Banque de Montréal

5 Shenton Way #28-01
UIC Building
Singapour 0106
Tél.: 220-1688

Banque de Nouvelle-Écosse

10 Collyer Quay #27-01/03
Ocean Building
Singapour 0104
Tél.: 535-8688

Banque Canadienne Impériale de Commerce

105 Cecil Street #09-02/04
The Octagon
Singapour 0106
Tél.: 220-8228

Banque Royale du Canada

140 Cecil Street #01-100
PIL Building
Singapour 0106
Tél.: 224-7311

Banque Toronto-Dominion

65 Chulia Street #24-01
OCBC Centre
Singapour 0104
Tél.: 532-7233

Brevets, marques de commerce, droits d'auteur

Pour protéger un produit à Singapour, il faut d'abord obtenir un brevet britannique et le faire enregistrer ensuite au Registrar of Patents and Trademarks de Singapour, moins de trois ans après la date de délivrance. La protection dure aussi longtemps que le brevet demeure valide en Grande-Bretagne et le renouvellement du brevet en Grande-Bretagne renouvelle aussitôt la protection à Singapour. Les brevets britanniques qui ne sont pas enregistrés à Singapour n'assurent aucune protection.

La protection des marques de commerce est assurée par le même bureau que les brevets, mais les recherches et examens sont effectués par le registraire de Singapour avant que la marque puisse être annoncée dans la Gazette du gouvernement. Le premier enregistrement protège la marque durant 7 ans; les renouvellements se font ensuite pour des périodes de 14 ans.

Par ordonnance du Parlement de Singapour, les droits d'auteur en matière de design de produits et de documentation qui sont enregistrés en Grande-Bretagne en vertu des lois britanniques pertinentes sont protégés à Singapour comme s'ils y avaient été inscrits.

Investissement

Lois de Singapour régissant l'investissement étranger

Singapour favorise l'investissement privé provenant de l'étranger, surtout lorsqu'il s'agit de projets hautement technologiques et de projets axés sur l'exportation. Toutes les sphères d'activités, sauf les services d'utilité publique et les télécommunications, sont ouvertes à l'investissement étranger; cependant, il faut avoir reçu, à cet effet, l'approbation du département gouvernemental ou du conseil de réglementation compétent. Il s'agit normalement de l'Economic Development Board (EDB), du MAS ou du Trade Development Board.

Pour encourager l'investissement dans certaines industries manufacturières et industries pionnières, le gouvernement de Singapour offre un certain nombre d'encouragements fiscaux qui sont administrés par le EDB. Ce dernier prête aussi assistance aux futurs

investisseurs dans les négociations avec les divers organismes gouvernementaux intéressés. On peut obtenir de plus amples détails à ce sujet auprès du Haut-Commissariat.

Il n'existe aucune restriction concernant l'établissement de sociétés étrangères à Singapour. Le gouvernement tend, cependant, à encourager davantage les coentreprises mettant l'accent sur les connaissances étrangères et la participation conjointe de capitaux locaux et étrangers. Malgré l'absence de toute législation exigeant la participation de la population locale, les investisseurs canadiens devraient prévoir intégrer des Singapouriens à leur personnel.

Modes d'organisation commerciale

À Singapour, on peut fonder une entreprise commerciale à propriétaire unique ou en nom collectif, ou encore une société par actions. Une entreprise canadienne peut également établir un bureau régional, un bureau de représentants ou une filiale en propriété exclusive. La majorité des sociétés préfèrent cependant opérer sous la forme d'une compagnie privée limitée.

La personne la mieux placée pour conseiller une entreprise canadienne sur le mode de fonctionnement qui convient le mieux est un avocat, particulièrement en ce qui concerne les responsabilités fiscales de l'entreprise et les exigences juridiques particulières reliées au lancement d'une affaire à Singapour.

Impôts sur le revenu

À Singapour, un impôt de 33 % est perçu sur les revenus des sociétés après déduction des dépenses admissibles, des provisions pour amortissement, des pertes d'exploitation et des dons aux œuvres charitables approuvées. Lorsque les bénéfices sont distribués aux actionnaires sous forme de dividendes, l'impôt payé par la société est attribué à l'actionnaire sous forme de crédit. Certaines catégories d'actionnaires (principalement les résidents de Singapour) ont le droit de récupérer ces impôts dans la mesure où le taux d'imposition de la société (de 33 %) dépasse le taux maximal d'imposition de leur revenu personnel. Quant aux entreprises qui participent aux activités de fabrication, de recherche et développement, et d'exportation liées aux programmes d'encouragements fiscaux, elles peuvent se voir offrir une exonération ou une réduction d'impôt.

Les revenus personnels sont imposés selon une échelle progressive qui s'applique aux revenus accumulés ou gagnés à Singapour, et aux revenus provenant de l'étranger touchés à Singapour. Le revenu imposable comprend le logement et tout autre avantage en nature reçu de l'employeur. Les voyages payés par l'employeur sont imposables jusqu'à concurrence de 20 % du coût à condition de satisfaire à certaines exigences.

Le Canada et Singapour ont conclu un accord bilatéral qui permet d'éviter les doubles impositions pour ce qui est de l'impôt personnel et de l'impôt des sociétés.

Réglementation de l'exportation à Singapour

Tous les produits exportés de Singapour sont assujettis à un contrôle de la part de l'État et doivent être déclarés. Cependant, un petit nombre seulement de catégories de produits font l'objet de restrictions. Ainsi, pour certains textiles exportés vers le Royaume-Uni, les États-Unis, la Norvège, la Suède et le Canada, on doit obtenir des permis d'exportation.

IV. VOTRE VOYAGE D'AFFAIRES À SINGAPOUR

Services offerts par le Haut-Commissariat du Canada

La Division commerciale du Haut-Commissariat du Canada à Singapour est en mesure de servir d'intermédiaire entre les sociétés canadiennes et les entreprises industrielles et commerciales locales. Offrant une vaste gamme de services, le délégué commercial recherche activement des débouchés commerciaux pour le compte de firmes canadiennes intéressées et compétentes; des études de marché d'une ampleur raisonnable peuvent être menées pour le compte des exportateurs canadiens. Le délégué commercial peut, en plus, faire des recommandations et donner des conseils en ce qui concerne le choix des agents, les modes de publicité et les goûts de la population, de même que les services de traduction. Dans la mesure où le délégué est prévenu, il pourra, par l'intermédiaire de la Division commerciale, fixer des rendez-vous avec des gens intéressés et compétents et assurer la réception du courrier. Finalement, le délégué commercial peut aider les Canadiens déjà établis à régler des problèmes juridiques ou des litiges de nature commerciale.

Il faut donc prévenir le délégué commercial longtemps à l'avance lorsque vous décidez de faire une visite à Singapour. Le personnel de ce bureau peut vous aider dans la mesure où vous le renseignez sur votre entreprise, le but de votre visite et les contacts que vous avez déjà établis avec le milieu des affaires à Singapour. Si le produit ou le service que vous offrez est très spécialisé ou hautement technique, il convient de fournir des renseignements sur l'utilisation, le genre d'agent qui pourrait être votre représentant et les produits ou services que vos concurrents offrent sur le marché. Vous éviterez ainsi des recherches inutiles, des rendez-vous inopportuns et des pertes de temps. Finalement, les entreprises canadiennes doivent rester en contact avec le délégué commercial et le tenir au courant de leurs démarches subséquentes et de leurs plans pour l'avenir.

Rencontres d'affaires

Pour apprendre à connaître Singapour et toutes les possibilités qu'elle offre aux gens d'affaires, rien ne remplace une visite personnelle. Les entrepreneurs préfèrent habituellement rencontrer leurs futurs clients et négocier avec eux personnellement. À son arrivée, le représentant d'une firme canadienne est donc confronté à un double défi: convaincre les gens de Singapour de la valeur concurrentielle de sa société sur le marché et dissiper les idées préconçues que peuvent avoir les gens sur les capacités canadiennes. Il est très important d'établir, dès le début, le bien-fondé de sa démarche et de s'engager à long terme si on veut réussir en affaires.

Le maintien des contacts avec des gens du milieu des affaires de Singapour et l'adaptation au rythme plus lent de ce milieu s'avèrent une bonne stratégie. À Singapour, la ponctualité est de rigueur: il faut donc se présenter à l'heure aux rendez-vous fixés, en sachant que la circulation est dense et les embouteillages fréquents.

Les activités sociales peuvent aussi contribuer à favoriser les relations d'affaires. Il n'est pas rare que les Canadiens y soient conviés par leurs homologues singapouriens mais rappelons que ces derniers apprécient beaucoup recevoir des invitations. Cependant les fonctionnaires des services gouvernementaux ou publics n'acceptent généralement ni invitations ni cadeaux de valeur.

Importance de la présentation

L'entrepreneur canadien devrait faire une présentation complète au client qu'il tente de convaincre dès les premières rencontres. La présentation peut comprendre de la documentation, des spécifications, des échantillons et toutes les données concernant les prix, la livraison et le contrôle de la qualité dont peut avoir besoin le client pour évaluer l'entreprise et les produits ou services offerts. Il est aussi essentiel d'avoir une bonne quantité de cartes d'affaires à portée de la main continuellement. Enfin, lorsqu'on procède à une démonstration de matériel, il faut s'assurer d'avance que l'équipement fonctionne bien dans l'environnement choisi; une panne entraînerait une perte de confiance envers le produit et, par conséquent, envers l'entreprise. Les

démonstrations de matériel peuvent se faire au Haut-Commissariat.

Ce qu'il faut apporter

Le voyageur d'affaires expérimenté apporte avec lui une trousse pratique comprenant:

1. des documents de commercialisation et, le cas échéant, des échantillons;
2. du papier à en-tête de son entreprise (pour sa correspondance et les mots de remerciement);
3. des cartes d'affaires;
4. des photos de passeport de réserve (pour visas, etc.).

L'entrepreneur qui préfère ne pas transporter les cartes d'affaires et le matériel publicitaire dans ses bagages peut les faire expédier au Haut-Commissariat du Canada à Singapour par fret aérien. Les arrangements à cet effet doivent cependant être faits trois semaines avant le date de son arrivée à Singapour.

Suivi

Le suivi est une démarche dont l'apport peut être crucial pour le succès de votre visite d'affaires. Il est bon d'envoyer, dès votre retour au Canada, des mots de remerciement, des échantillons, des brochures et les renseignements demandés. Une correspondance soutenue avec les représentants et les gens rencontrés à Singapour, ainsi qu'avec la Division commerciale du Haut-Commissariat du Canada, servira à faire valoir le bien-fondé de vos démarches et à encourager l'évolution des affaires. Il faudrait prévoir une visite de suivi s'il semble y avoir des possibilités à exploiter.

Voyager à Singapour

Les Canadiens possédant un passeport valide reçoivent un permis de séjour de deux semaines à l'arrivée et peuvent le renouveler sans trop de difficulté. Les gens d'affaires en visite n'ont pas besoin d'un visa, mais ceux qui désirent faire des affaires à Singapour doivent détenir un permis de séjour professionnel (les experts-conseils, par exemple). Les détenteurs d'un certificat

d'identité canadien doivent obtenir un visa avant d'arriver. Il est conseillé de se renseigner sur les visas exigés par les différentes autorités si on désire prolonger son voyage en Indonésie ou en Australie par exemple. Pour obtenir un visa vers d'autres pays à Singapour, il faut compter entre une journée et plusieurs semaines.

Le voyageur devra présenter un certificat international de vaccination contre le choléra et la fièvre jaune s'il a traversé une région où la maladie était à l'état endémique. Il est recommandé de se faire immuniser contre le choléra, le tétanos et la polio et, bien qu'à Singapour la malaria n'existe pour ainsi dire pas, les voyageurs qui prévoient se rendre ailleurs dans la région, et particulièrement à la campagne, devraient suivre un traitement préventif contre la malaria avant de s'y rendre. Les voyageurs sont priés de communiquer avec Santé et Bien-être Canada pour obtenir les renseignements les plus récents à cet effet.

Il n'existe aucune restriction quant aux sommes d'argent qu'il est permis d'entrer ou de sortir de la République, en devises de Singapour ou en monnaies étrangères. En avril 1987, le dollar canadien valait 1,60 \$S. Le dollar de Singapour se maintient au pair relativement au dollar de Brunei, mais vaut 10 % de plus que le ringgit malais (dollar).

Les règlements douaniers permettent l'importation en franchise de 200 cigarettes, 50 cigares ou 250 grammes de tabac, une bouteille de vin, une bouteille de spiritueux et une quantité raisonnable de parfum. Pour importer des armes et des drogues toxiques, il faut un permis spécial. L'importation de matériel pornographique est interdite. Il est à noter que les stupéfiants sont strictement interdits à Singapour et que les personnes trouvées en possession de stupéfiants sont passibles de peines sévères.

Singapour compte plusieurs hôtels de classe internationale. Tous les tarifs hôteliers sont assujettis à des frais de service de 10 % et à une taxe gouvernementale de 3 %. Ces tarifs ont chuté radicalement à Singapour en raison de la surabondance des chambres et les prix pratiqués sont désormais parmi les plus bas au monde. Le Haut-Commissariat peut vous fournir les prix en vigueur. Il est cependant conseillé de demander une confirmation lorsque vous faites vos réservations.

Century Park Sheraton
10 Nassim Hill
Singapour 1025
Tél.: 732-1222
Télex: CPHSIN RS 21817

Crown Prince
270 Orchard Road
Singapour 0923
Tél.: 732-1111
Télex: RS 22819 HCROWN

Dynasty
Orchard/Scotts Roads
Singapour 0922
Tél.: 734-9900
Télex: RS 24515/RS 36633

Goodwood Park
22 Scotts Road
Singapour 0922
Tél.: 737-7411
Télex: RS 24377

**Hilton International
Singapour**
581 Orchard Road
Singapour 0923
Tél.: 737-2233
Télex: RS 21491

Royal Holiday Inn
25 Scotts Road
Singapour 0922
Tél.: 737-7966
Télex: RS 21818

Hyatt Regency Singapour
10 Scotts Road
Singapour 0922
Tél.: 733-1188
Télex: RS 24415

Marco Polo
Tanmlin Road
Singapour 1025
Tél.: 474-7141
Télex: RS 21476

Marina Mandarin
Marina Square
6 Raffles Boulevard #01-100
Singapour 0103

Méridien Changi
100 Neverathon Road
Upper Changi
Singapour 1750
Tél.: 542-7700
Télex: RS 36024

Méridien
100 Orchard Road
Singapour 0923
Tél.: 733-8855
Télex: RS 50163 HOMERI

Pan Pacific Singapour
6 Raffles Boulevard #01-300
Singapour 0103

Pavillion Intercontinental
1 Cuscaden Road
Singapour 1024
Tél.: 733-8888
Télex: RS 37248

Raffles
1/3 Beach Road
Singapour 0718
Tél.: 337-8041
Télex: RS 21586

Shangri-La
22 Orange Grove Road
Singapour 1024
Tél.: 737-3644
Télex: RS 21505 SHANGLA

The Oriental Singapore
6 Raffles Boulevard #01-200
Singapour 0103

**The Westin Stamford &
Westin Plaza**
2 Stamford Road
Singapour 0718

En plus des restaurants administrés par les grands hôtels internationaux, plusieurs autres se spécialisent dans la cuisine européenne. Un grand nombre de bons restaurants offrent une cuisine chinoise, malaise, indienne ou indonésienne raffinée. La plupart des cartes de crédit canadiennes, telles Visa, MasterCard ainsi que la carte American Express sont normalement acceptées dans les endroits touristiques.

La majorité des restaurants ajoutent des frais de service de 10 % et la taxe gouvernementale de 3 % à la note du repas. Ailleurs, il convient de donner un pourboire de 10 %. Le pourboire d'usage au porteur est d'environ 0,50 \$S par bagage sauf dans les hôtels. Ce n'est pas la coutume de donner un pourboire au chauffeur de taxi, mais les voyageurs qui désirent le faire devraient donner environ 10 % du tarif.

À Singapour, toutes les voitures de taxi autorisées sont munies d'un compteur, et plusieurs, d'un climatiseur. Les tarifs en vigueur à compter du 1^{er} avril 1985 étaient les suivants: tarif de base de 1,60 \$S pour le premier 1,5 km; ensuite, 0,10 \$S par 300 m additionnels jusqu'à concurrence de 10 km, puis 0,10 \$S par 250 m. Le tarif applicable pour le temps d'attente est de 0,10 \$S par 45 secondes. Une prime de 50 % est exigée après minuit et cette prime est en vigueur jusqu'à 6 h. Il y a des frais de 1 \$S si les bagages sont placés dans le coffre. Une prime de 3 \$S vient s'ajouter pour tout voyage **en partance** de l'aéroport. Il est possible de louer un taxi à raison de 15 à 20 \$S l'heure (à négocier avec le chauffeur); ce mode de location est indiqué lorsqu'on doit visiter des entreprises situées hors du centre-ville. On peut aussi louer une voiture, avec ou sans chauffeur, auprès des agences de location. Il faut détenir un permis de conduire international pour conduire un véhicule loué. Les véhicules circulent à gauche.

Renseignements sur les vols à l'aéroport de Changi: 545-8888

On perçoit une taxe d'aéroport de 5 \$S par passager pour les vols à destination de la Malaisie et de 12 \$S pour les autres vols internationaux.

V. LISTE DES PRINCIPAUX MINISTÈRES ET ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX DE SINGAPOUR

Board of Commissioners of Currency, Singapore

79 Robinson Road #01-01
Singapour 0106
Tél.: 222-2211

Responsable de l'émission et du contrôle des devises.

Customs and Excise Department

Customs House
Maxwell Road
Singapour 0106
Tél.: 222-3511

Responsable des questions douanières et de la zone de libre-échange.

Development Bank of Singapore Ltd.

6 Shenton Way
DBS Building
Singapour 0106
Tél.: 220-1111

La principale banque, appartenant au gouvernement, responsable du financement des projets les plus importants et assurant des services bancaires de détail à Singapour.

Economic Development Board

250 North Bridge Road
#24-00
Raffles City Tower
Singapour 0617
Tél.: 336-2288

Responsable de l'octroi des primes d'incitation à l'investissement et d'encouragements fiscaux visant à amener l'industrie étrangère à s'établir à Singapour.

Film Censorship Board

Customs House,
3rd storey
Maxwell Road
Singapour 0106
Tél.: 222-5194

Responsable de la censure des films et bandes vidéo entrant à Singapour.

Immigration Department

Empress Place
Singapour 0617
Tél.: 337-4031

Responsable de l'émission et du contrôle des visas, des permis de

séjour, de travail et d'emploi, ainsi que des permis de résidence permanente.

Ministry of Communications

PSA Towers, 11th Floor
Telok Blangah Road
Singapour 0409
Tél.: 270-7988

Responsable de l'administration et de la gestion des politiques de la marine, de l'aviation civile, des services météorologiques, des services postaux et de l'enregistrement des véhicules.

Ministry of Finance

79 Robinson Road
30th-41st Floor
CPF Building
Singapour 0106
Tél.: 222-9666

Responsable de l'administration et des politiques de l'impôt et du revenu, de l'aide bilatérale et internationale, des investissements du gouvernement dans les sociétés, de la liaison avec la Banque asiatique de développement ainsi que le Fonds monétaire international, des services de courtage et de

l'enregistrement des sociétés.

Ministry of Foreign Affairs

City Hall, 1st Floor
St. Andrew's Road
Singapour 0617
Tél.: 361-1177

Responsabilité identique à celle du ministère des Affaires extérieures du Canada.

Ministry of Health

55 Cuppage Road #09-00
Cuppage Centre
Singapour 0923
Tél.: 734-7744

Responsable de tous les hôpitaux gouvernementaux, des services médicaux, dentaires et pharmaceutiques et de l'enregistrement de tout le personnel médical.

Monetary Authority of Singapore

10 Shenton Way
Singapour 0207
Tél.: 225-5577

Responsable du Bank Act, de la vérification du gouvernement et de l'économie nationale.

Port of Singapore Authority

PSA Towers
Telok Blangah Road

Singapour 0409
Tél.: 271-2211

Responsable de l'aménagement et du fonctionnement des installations portuaires.

Public Utilities Board
111 Somerset Road
PUB Building
Singapour 0923
Tél.: 235-8888

Responsable de l'aménagement, de la distribution, du contrôle, de l'entretien et de l'administration des installations d'eau, d'électricité et de gaz.

Registry of Companies
1 Colombo Court #06-06/16
Singapour 0617
Tél.: 336-1203

Responsable du contrôle législatif, de l'enregistrement et de l'administration des sociétés.

Singapore Institute of Standards and Industrial Research
179 River Valley Road
Singapour 0617
Tél.: 336-0933

Responsable de l'établissement, de l'approbation, et de la vérification des normes de sécurité pour les produits de consommation.

Singapore Changi International Airport
Singapour 1781
Tél.: 542-1122

Telecommunications Authority of Singapore
Comcentre
31 Exeter Road
Singapour 0923
Tél.: 734-3344

Responsable de la prestation, de la distribution, du contrôle, de l'entretien et de l'administration des services de communication par téléphone et télex, au pays ou à l'étranger.

Trade Development Board
1 Maritime Square #03-01
World Trade Centre
Telok Blangah Road
Singapour 0409
Tél.: 271-9388

Responsable du commerce sous tous ses aspects, y compris la délivrance de permis et de certificats d'origine et la compilation des statistiques.

VI. AUTRES ADRESSES UTILES

Haut-Commissariat du Canada

8/9/10 Floors Faber House

230 Orchard Road

Singapour 0923

Tél.: (011-65) 737-1322

Câble: Canadian Singapour

Télex: DOMCAN RS 21277

Air Canada

100 Orchard Road #02-43/46

Meridien Shopping Centre

Singapour 0923

Tél.: (011-65) 732-8555

Canadian Airline International

150 Cecil Street #10-05

Wing On Life Building

Singapour 0106

Tél.: (011-65) 221-2750

Singapore International Chamber of Commerce and Industry

6 Raffles Quay #05-00

Denmark House

Singapour 0106

Tél.: (011-65) 224-1255

Haut-Commissariat de Singapour pour le Canada

a/s Mission permanente de Singapour aux Nations
Unies

1 UN Plaza, 26th floor

New York, NY 10017

USA

Tél.: (212) 826-0840

(Le représentant permanent est aussi accrédité au
Canada à titre de Haut-Commissaire.)

Singapore Economic Development Board — New York

745 Fifth Avenue

Suite 1509

New York, NY 10151

USA

Tél.: (212) 421-2203

**Singapore Economic Development Board —
Los Angeles**

911 Wiltshire Boulevard
Suite 950
Los Angeles, CA 90017
USA
Tél.: (212) 421-2203

Singapore Economic Development Board — Chicago

Illinois Centre Two
233 North Michigan Avenue
Chicago, Illinois 60601
USA
Tél.: (312) 644-3730

Singapore Economic Development Board — Houston

Three Greenway Plaza East
Suite 204
Houston, Texas 77046
USA
Tél.: (713) 627-8200

**Direction de l'expansion du commerce en Asie et dans
le Pacifique-Sud**

Ministère des Affaires extérieures
125, promenade Sussex
Ottawa (Ontario)
K1A 0G2
Tél.: (613) 996-0917

VII. BUREAUX RÉGIONAUX

Si vous n'avez jamais fait de commerce à l'étranger, vous pouvez communiquer avec un agent commercial régional du ministère de l'Expansion industrielle régionale (MEIR) aux adresses suivantes:

Terre-Neuve/Labrador

P.O. Box 8950
Parsons Building
90 O'Leary Avenue
St. John's (Terre-Neuve)
A1B 3R9
Tél.: (709) 772-4884
Télex: 016-4749

Nouvelle-Écosse

1496 Lower Water Street
P.O. Box 940,
Station "M"
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3J 2V9
Tél.: (902) 426-2018
Télex: 019-22525

Nouveau-Brunswick

Assumption Place
770 Main Street
C.P. 1210
Moncton
(Nouveau-Brunswick)
E1C 8L9
Tél.: (506) 388-6400
Télex: 014-2200

Île-du-Prince-Édouard

Confederation Court Mall
400-134 Kent Street
P.O. Box 1115
Charlottetown
(Île-du-Prince-Édouard)
C1A 7M8
Tél.: (902) 566-7400
Télex: 014-44129

Alberta/Territoires du Nord-Ouest

Cornerpoint Building
Suite 505
10179-105th Street
Edmonton (Alberta)
T5J 3S3
Tél.: (403) 420-2944
Télex: 037-2762

Québec

Case postale 247
800, place Victoria
Pièce 3800
Montréal (Québec)
H4Z 1E8
Tél.: (514) 283-8185
Télex: 055-60768

2, place Québec
Pièce 620
Québec (Québec)
G1R 2B5
Tél.: (418) 648-4826
Télex: 051-3312

Ontario

P.O. Box 98
1 First Canadian Place
Suite 4840
Toronto (Ontario)
M5X 1B1
Tél.: (416) 365-3821
Télex: 065-24378

Manitoba

3 Lakeview Square
185 Carlton Street
P.O. Box 981
Winnipeg (Manitoba)
R3C 2V2
Tél.: (204) 848-4090
Télex: 07-57624

Saskatchewan

105-21 Street
Regina (Saskatchewan)
S7K 0B3
Tél.: (306) 975-4343
Télex: 074-2742

**Colombie-Britannique/
Yukon**

P.O. Box 49178
Bentall Centre, Tower IV
Suite 1101
1055 Dunsmuir Street
Vancouver
(Colombie-Britannique)
V7X 1K8
Tél.: (604) 666-0434
Télex: 04-51191

ANNEXE — SOURCES DE RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Asie du Sud-Est

All-Asia Guide, Far Eastern Economic Review, 16th ed., 1985.

International Trade Reporter: Export Shipping Manual, Washington, D.C., The Bureau of National Affairs, Inc.

WATSON, K.F. and WATSON, V., *Tips for Your First Export Trip*, Ottawa, Evaluation and Strategic Management Associations Ltd., 1981.

"Who Pays the Piper: A Survey of Foreign Investment in Asia", *The Economist*, 371:7086 (June 23, 1979), Survey 1-30.

GOLZEN, Godfrey and STEWART, Margaret, *Working Abroad*, London, The Britannia Group, 1977.

World Sourcing Sites in Asia, Hong Kong, Business International Asia/Pacific Ltd., 1979.

Far Eastern Economic in Singapore, Hong Kong. (Hebdomadaire)

Singapour

Doing Business in Singapore, Singapore, American Business Council, 1980.

Doing Business in Singapore, Price Waterhouse, 1981.

Doing Business in Singapore, 1984, Singapore, Sycip, Gorres, Valayo, Goh Tan Pte. Ltd.

Economic Report — Singapore, London, Lloyds Bank.

Investors Guide to the Economic Climate of Singapore, Singapore, International Chamber of Commerce and Industry (S.C.C.I.), 1984.

Marketing in Singapore, Washington, D.C., U.S. Department of Commerce, July 1977. (Overseas Business Reports OBR 77-35)

Monthly Digest of Statistics, Singapore, Department of Statistics.

Quarterly Economic Review of Malaysia, Singapore, Brunei, London, The Economist Intelligence Unit Ltd., 1985.

Republic of Singapore — Business Profile Series, Hong Kong, The Hong Kong and Shanghai Banking Corporation, 1982.

Singapore, London, British Overseas Trade Board, 1977/1978.

Singapore, Ernst & Whinney International Series, February 1980.

Singapore — Foreign Economic Trends and Their Implications for the United States, Washington, D.C., U.S. Department of Commerce, April 1981.

Singapore — A Survey, The Economist, December 29, 1979.

Singapore Trade, Singapore, Straits Times Press. (Mensual)

Singapore Yearbook, Singapore, Government Printing Office.

Spotlight Singapore, London, Midland Bank International, No. 189, December 1980.

What Singapore Offers the Investor, Singapore, Economic Development Board.

Notes

LIBRARY E A/BIBLIOTHEQUE A E



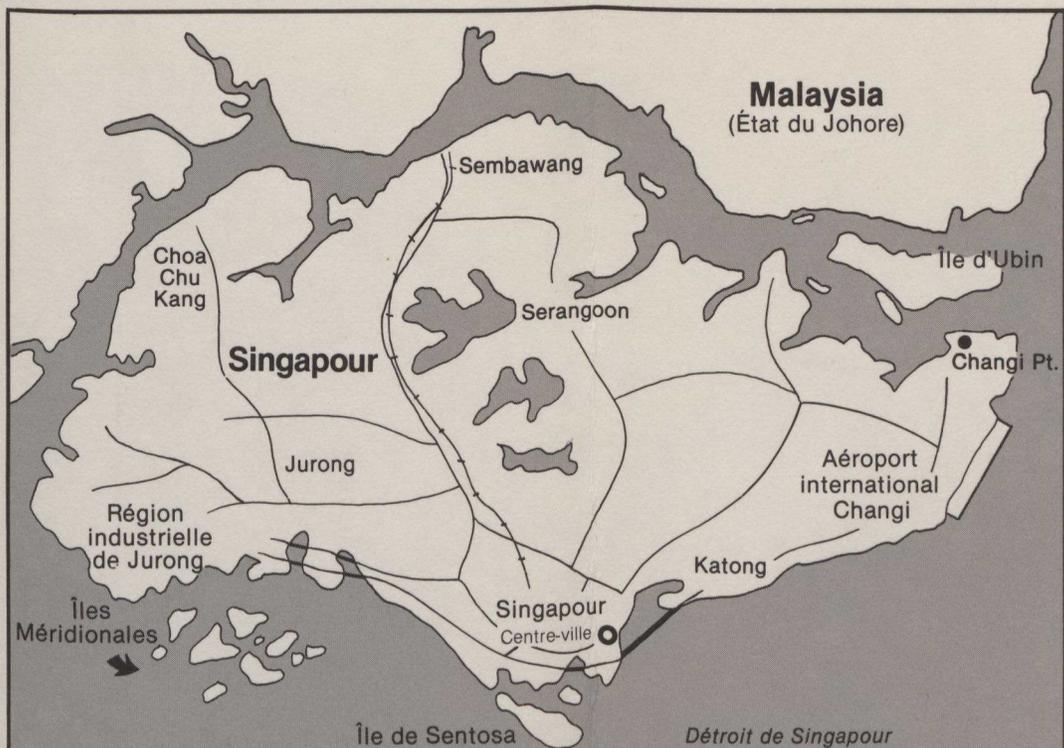
3 5036 20001995 1

Storage

HF 1010 .G85S5514 1987 STORAGE

Singapour, guide de l'exportateur
canadien. --

15234034



Singapour

Échelle. ——— 5,5 km

Légende

— Routes principales

+ + Chemin de fer

● Ville principale ● Ville





Affaires extérieures
Canada

External Affairs
Canada

Canada